



Le Conseil communal d'Ormont-Dessous

- Vu** le préavis municipal no 339/2011 du 4 juillet 2011,
- Ouï** le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,
- Considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

DECIDE à l'unanimité

- D'accorder à la Municipalité, pour la législature 2011-2016 (01.07.2011 au 30.06.2016) une autorisation générale de traiter, au nom de la commune, les affaires immobilières d'une valeur ne dépassant pas :**
 - Fr. 50'000.00 (cinquante mille francs) par cas, charges éventuelles comprises, en ce qui concerne les ventes ;
 - Fr. 50'000.00 (cinquante mille francs) par cas, charges éventuelles comprises, pour toutes les autres opérations, soit : achats, échanges, constitutions, modifications, radiations de servitudes (notamment de passage) ou autres droits immobiliers avec transferts éventuels au domaine public, ainsi que l'acquisition de participation à des sociétés commerciales.
- De donner à la Municipalité les pouvoirs pour signer tous les actes authentiques ou privés relatifs à ces opérations pour lesquelles la ratification de l'Etat demeure réservée.**

La Présidente

Isabelle PITTEX



La Secrétaire

Anita VAUCHER



Le Conseil communal d'Ormont-Dessous

- Vu** le préavis municipal no 340/2011 du 4 juillet 2011,
Où le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,
Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

DECIDE à l'unanimité

- **D'accorder à la Municipalité, pour la législature 2011-2016 (01.07.2011 au 30.06.2016) une autorisation générale de plaider dans tous les litiges impliquant la commune d'Ormont-Dessous.**

La Présidente

Isabelle PITTEX



La Secrétaire

Anita VAUCHER



Le Conseil communal d'Ormont-Dessous

- Vu** le préavis municipal no 341/2011 du 4 juillet 2011,
- Où** le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,
- Considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

DECIDE à l'unanimité

- **D'accorder à la Municipalité, pour la législature 2011-2016 (01.07.2011 au 30.06.2016) une autorisation générale d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence de Fr. 30'000.00 par cas.**

La Présidente

Isabelle PITTEX



La Secrétaire

Anita VAUCHER



Le Conseil communal d'Ormont-Dessous

- Vu** le préavis municipal no 342/2011 du 4 juillet 2011,
- Ouï** le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,
- Considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

DECIDE
à l'unanimité

- **D'approuver le règlement d'intérieur de la Municipalité d'Ormont-Dessous 2011.**

La Présidente

Isabelle PITTEX



La Secrétaire

Anita VAUCHER



Le Conseil communal d'Ormont-Dessous

- Vu** le préavis municipal no 343/2011 du 15 juillet 2011,
- Oui** le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,
- Considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

DECIDE
à l'unanimité

- 1. De fixer, dès le 1^{er} janvier 2012, les honoraires annuels du Syndic à Fr. 36'481.60.**
- 2. De fixer, dès le 1^{er} janvier 2012, les honoraires des Municipaux à Fr. 16905.70.**
- 3. De fixer le coût des vacations de la Municipalité à Fr. 50.00 l'heure, timbres vacances compris, dès le 1^{er} janvier 2012.**
- 4. Que les revenus annexes des membres de la Municipalité tels que jetons de présence ou honoraires d'administrateur (Conseil d'administration, de fondation ou autres) sont entièrement versés dans la caisse communale pour autant que la présence du membre soit une délégation des autorités communales.**
- 5. Que pour les déplacements les kilomètres parcourus sont remboursés à raison de Fr. 0.70 le kilomètre pour les membres de la Municipalité et du Conseil communal.**

6. De fixer les indemnités allouées aux membres du Conseil communal comme suit dès le 1^{er} janvier 2012 :

Président du Conseil	Fr. 500.00/an pour les représentations
Secrétaire du Conseil	Fr. 30.00/heure + Fr. 300.00/année pour les débours
Membre du bureau	Fr. 23.00/heure séance hors Conseil
Conseiller et scrutateur	Fr. 25.00/séance
Membre de commission	Fr. 23.00/heure et Fr. 150.00/journée
Scrutateur bureau de vote	Fr. 23.00/heure
Huissier	Fr. 23.00/heure

7. De fixer le montant de l'amende pour les absences non excusées aux séances du Conseil communal à Fr. 50.00 dès le 1^{er} janvier 2012.


La Présidente



Isabelle PITTEX



La Secrétaire



Anita VAUCHER